

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS156/1  
G/L/289  
G/ADP/D14/1  
8 janvier 1999  
(99-0049)

---

Original: espagnol

## GUATEMALA – MESURE ANTIDUMPING DÉFINITIVE CONCERNANT LE CIMENT PORTLAND GRIS EN PROVENANCE DU MEXIQUE

### Demande de consultations présentée par le Mexique

La communication ci-après, datée du 5 janvier 1999, adressée par la Mission permanente du Mexique à la Mission permanente du Guatemala et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:4 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

---

D'ordre des autorités compétentes du gouvernement mexicain, j'ai l'honneur de vous demander l'ouverture de consultations formelles au titre de l'article 17.3 de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (ci-après dénommé l'Accord antidumping), de l'article 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends et de l'article XXIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 de l'Organisation mondiale du commerce.

Les consultations demandées visent la mesure définitive relative à la perception de droits antidumping définitifs (mesure antidumping définitive) imposée par les autorités de votre gouvernement sur les importations de ciment Portland gris en provenance de l'entreprise mexicaine Cooperativa La Cruz Azul, S.C.L., ainsi que les actions qui l'ont précédée.

De l'avis du gouvernement mexicain, la mesure antidumping définitive et les actions qui l'ont précédée:

- a) sont incompatibles avec, entre autres, les articles premier, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 12 et 18 et les annexes I et II de l'Accord antidumping, ainsi qu'avec l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994);
- b) annulent ou compromettent des avantages résultant pour le Mexique du GATT de 1994.

Le Mexique se réserve le droit d'inclure d'autres questions de fait et/ou allégations sur des points de droit au cours des consultations.

---